



AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la modification n°14 du
Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Romainville
organisée du 10 septembre 2018 à 9h00
au 10 octobre 2018 à 17h00 inclus

Par arrêté (n°2018-2275), M. Le Président du Conseil de Territoire d'Est Ensemble a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°14 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Romainville. La modification porte sur l'instauration d'un volet patrimonial au PLU de Romainville, afin d'instaurer des règles de préservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti de la commune, ainsi que sur l'extension d'un emplacement réservé à vocation d'espace public.

M. ANNA Edmond, créateur d'entreprises, a été désigné comme Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Montreuil, par décision n° E18000017/93 en date du 16 juillet 2018.

Le dossier d'enquête publique relatif à la modification n°14 du P.L.U et le registre d'enquêtes sur lequel le public peut consigner ses observations, sont à disposition, pendant toute la durée de l'enquête, au siège de l'enquête : Centre Administratif Carnot de la mairie de Romainville, Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme, 15 rue Carnot, à Romainville, aux jours et heures habituels d'ouverture (8h30-12h00 et 13h30-17h00 du lundi au vendredi)

Le même dossier sera également disponible à l'Etablissement Public Territorial Est-Ensemble situé 100 avenue Gaston Roussel, 93230 Romainville, aux jours et aux heures habituels d'ouverture (8h30-12h00 et 14h00-18h00 du lundi au vendredi) ainsi qu'à la Mairie de Romainville, Place de la Laïcité, les samedis 15 septembre et 29 septembre 2018, aux heures habituelles d'ouverture (9h-12h).

Le dossier d'enquête publique sera également consultable par l'intermédiaire du site internet de la ville, www.ville-romainville.fr, et par le site internet d'Est Ensemble, www.est-ensemble.fr, ou directement par le site internet dédié :

<https://www.registredemat.fr/plu-patrimonial-romainville>. Les observations pourront également être transmises par écrit au Commissaire Enquêteur en adressant un courrier à : « M. Le Commissaire Enquêteur, Modification n°14 PLU de Romainville, 15 rue Carnot, 93230 Romainville », ou par voie électronique à l'adresse électronique suivante : plu-patrimonial-romainville@registredemat.fr

Un registre électronique sera mis à la disposition du public, durant toute la durée de l'enquête, via le site internet dédié à l'adresse : <https://www.registredemat.fr/plu-patrimonial-romainville>

Un poste informatique sera mis à disposition en Mairie de Romainville, Place de la Laïcité, durant les jours et heures habituels d'ouverture pour permettre la consultation numérique du dossier d'enquête.

Les permanences du Commissaire Enquêteur se tiendront les :

- Lundi 10 septembre 2018, de 9H à 12H, au service urbanisme, 15 rue Carnot, 93230 Romainville
- Jeudi 20 septembre 2018, de 14H à 17H, à l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, 100 avenue Gaston Roussel, 93230 Romainville
- Samedi 29 septembre 2018, de 9H à 12H, en mairie de Romainville, Place de la Laïcité, 93230 Romainville
- Mercredi 10 octobre 2018, de 14H à 17H, au service urbanisme, 15 rue Carnot, 93230 Romainville

Son rapport et ses conclusions transmis à l'autorité compétente dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Romainville et au siège de l'Etablissement Public Territorial. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Conseil de Territoire d'Est Ensemble est l'autorité compétente pour approuver la modification du PLU.

Toute information complémentaire peut être recueillie auprès du service Aménagement, centre administratif carnot, 15 rue Carnot, 93230 Romainville. Contact: service aménagement Tél. : 01.49.20.93.60. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.